

**REPUBLIQUE DU BENIN**

🙡🙡🙡

**UNIVERSITE DE PARAKOU (UP)**

🙡🙡🙡🙡🙡

**ECOLE NATIONIONALE DE LA STATISTIQUE DE LA PLANIFICATION ET DE LA DEMOGRAPHIE (ENSPD)**

**Master I**

**Cours** : Réglementations et textes en vigueur en matière de Statistique et de Planification

**Groupe de TP N° : 1**

**THEME : COMPOSITION DU SYSTEME NATIONAL STATISTIQUE (SNS) : Acteurs, rôle et interaction**

**Année académique : 2024 -2025**

**Sous la supervision du :**

**Dr. Armel KOUGBLENOU O.**

**Membres du groupe** :

AVOHOUEME Fifagnon Géovanie

BOUKARI Oumou Souleymou

DEGBEVI Kossi John Fulbert

DORITCHAMOU Euloge

ILEKOYO Éric

KPERA N’GOBI Djibril

OLOUKOU Fabrice

SEGLA Tognissé Rominus

SITON Tiburce

**Plan d’exposé**

[Introduction 3](#_Toc185532096)

[I. Composition du Système National de Statistiques (SNS) 4](#_Toc185532097)

[II. Les principaux acteurs du SNS à différents niveaux 5](#_Toc185532098)

[III. Rôle des acteurs dans le Système National de Statistiques 6](#_Toc185532099)

[IV. Interaction entre les acteurs du Système National de Statistiques 9](#_Toc185532100)

[V. Les défis de l’interaction 10](#_Toc185532101)

[Conclusion 11](#_Toc185532102)

[Recommandations 12](#_Toc185532103)

# Introduction

Les statistiques sont indispensables et constituent un préalable à la mise en œuvre des politiques de lutte contre la pauvreté notamment. Elles permettent un meilleur ciblage des actions, confèrent une efficacité accrue aux efforts d’amélioration du sort des populations les plus démunies. Les statistiques officielles aident à mieux comprendre l’ensemble de la problématique de développement. Elles sont essentielles à la prise de décision politique, à la répartition des ressources souvent rares, au suivi du progrès de la Nation et pour rendre la gestion gouvernementale plus transparente et plus responsable.

Ainsi conscient de son importance pour le développement économique et social du pays, les autorités béninoises ont mis en place une organisation statistique permettant de produire des informations à la satisfaction des différents acteurs dans le cadre de leurs prises de décisions. Dans ce cadre, le Bénin s’est doté en 1973, par ordonnance, d’un cadre réglementaire organisant l’architecture institutionnelle du pays en matière statistique.

Vu l’importance de la demande en statistique non satisfaite, le Gouvernement a, au fil des années, accru les capacités de son SSN dans le but de répondre efficacement aux besoins des uns et des autres.

# Composition du Système National de Statistiques (SNS)

## Définition et cadre législatif du SNS

Le Système Statistique National (SSN) comprend l’ensemble des services et organismes de l'État qui ont pour mission de fournir aux divers utilisateurs (administrations publiques, entreprises, organisations nationales, sous régionales, régionales et internationales, médias, chercheurs et grand public) les données statistiques officielles se rapportant à tous les domaines, notamment ceux relatifs à l’économie, au social, à la démographie, à la culture et à l’environnement. Le SSN est dirigé par le Conseil National de la Statistique (CNS). Ce Conseil est un organe consultatif qui oriente et supervise les activités statistiques officielles, et qui intègre en son sein, en plus des membres du SSN, les représentants des divers utilisateurs de statistiques.

Le Système Statistique National (SSN), a pour but principale d’accompagner l’État du Bénin vers son objectif global de développement retenu dans le PND à l’horizon 2025. Cet objectif se traduire dans le domaine statistique par le passage du pays du Système Général de Diffusion des Données (SGDD) qui a été mis en place pour les pays en voie de développement vers la Norme Spéciale de Diffusion de Données (NSDD) qui représente une meilleure garantie de la qualité des statistiques produites.

Sur le plan juridique, l’activité statistique du SSN au Bénin est encadrée par la loi n°2022-07 du 27 juin 2022 portant organisation, réglementation et fonctionnement des activités statistiques en République du Bénin. Ce cadre législatif du SSN s’est élargi en avril 2012 suite à la ratification par le Bénin de la Charte Africaine de la Statistique dont les principes de base sont d’application obligatoire, à savoir : (i) l’indépendance professionnelle, (ii)la qualité, (iii) le mandat pour la collecte, (iv) la diffusion, (v) la protection des données individuelles et des sources, (vi) la coordination et la coopération. Notons aussi qu’un projet de nouvelle loi statistique est en cours d’adoption.

# Les principaux acteurs du SNS à différents niveaux

## Acteurs institutionnels

* L'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStaD) ex Institut National de la Statistique et de l’Analyse Économique (INSAE) est l’organisme central du SNS au Bénin. Il coordonne les activités statistiques, élabore les méthodologies et diffuse les données.
* Unités statistiques des ministères sectoriels : chaque ministère (santé, éducation, agriculture, économie, etc.) dispose d’une cellule statistique chargée de collecter et de produire des données spécifiques.
* Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) : Fournit des statistiques économiques, financières et monétaires au niveau national et régional.
* Les décideurs politiques : Ils utilisent les statistiques pour élaborer, suivre et évaluer les politiques publiques

## Acteurs de soutien

* Institutions académiques : Université de Parakou, Université d’Abomey-Calavi, et centres de recherche, qui réalisent des analyses et des études spécifiques.
* Secteur privé : Fournissent des données spécifiques ou soutiennent des enquêtes et utilisent les statistiques nationales pour leurs décisions stratégiques.
* Société civile et médias : Ils jouent un rôle important dans la vulgarisation des données et le plaidoyer pour une prise de décision fondée sur des données probantes
* Collectivités territoriales : les communes, arrondissements et autres entités locales participent à la collecte des données au niveau décentralisé.
* La population : Elle est une source primaire de données et est impliquée dans les enquêtes et recensement

## Partenaires techniques et financiers

On retrouve parmi les partenaires techniques et financiers les organisations internationales (ONU, Banque mondiale, FMI, BAD) qui appuient le financement, la formation et l’harmonisation des statistiques nationales.

# Rôle des acteurs dans le Système National de Statistiques

Le système national de statistiques (SNS) au Bénin repose sur un ensemble d’acteurs qui jouent des rôles spécifiques pour garantir la production, la diffusion et l’utilisation des statistiques officielles. Voici une description des principaux acteurs et leurs rôles.

## CNS (Conseil National Statistique)

Le CNS assure la coordination politique du SSN. Le CNS, dont le secrétariat est assuré par L’INStaD, est composé de 3 commissions que sont : la Commission du Programme des Enquêtes, Études et Traitement (CPEET), la Commission de la Normalisation, des Nomenclatures et des Codes (CNNC) et la Commission de la Formation et de l’Utilisation des Cadres Statistiques, Démographes et Informaticiens (CFUCS). Ses membres sont nommés par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre chargé de la statistique. La loi prévoit une ouverture en permettant (article 13) au CNS de « faire appel à toute personne physique ou morale pour l’aider dans l’accomplissement de sa mission ».

Dans le cadre de son fonctionnement, le Conseil National de la Statistique (CNS) est chargé de :

* définir et promouvoir l’activité statistique et l’information socio- économique et de les centraliser au niveau de l’État ;
* aider au développement des activités des services statistiques, organismes publics et semi-publics en procédant à une normalisation graduelle des formulaires administratifs afin de rendre leur exploitation statistique plus rationnelle ;
* définir en fonction du développement économique et social, le programme des études et enquêtes statistiques à réaliser, fixer les délais de réalisation, arrêter le programme annuel et contrôler l’exécution technique des travaux;
* coordonner les études et enquêtes statistiques des organismes privés ou internationaux lorsque celles-ci se déroulent partiellement ou intégralement sur le territoire de la République du Bénin ;
* aider au développement du traitement de l’information ; veiller au respect de l’obligation du secret professionnel en matière statistique.

## INStaD ex INSAE

L’INStaD, établissement public à caractère scientifique ayant la personnalité juridique et l’autonomie financière, dont les statuts sont approuvés par décret N°2020-073 du 12 février 2020 (modifiant le décret N° 97-168 du 07 avril 1997) comporte les organes de Direction suivants :

* la Direction Générale ;
* le Comité de Direction (CD), organe consultatif de la Direction Générale : en plus de la Direction Générale, de la DAF et des Directions Techniques, deux délégués du personnel élus en assemblée générale du personnel assistent au CD ;
* le Conseil d’Administration (CA) : Ses membres sont nommés par décret pris en conseil des ministres pour une durée de trois (3) ans, sur proposition du Ministre chargé de la statistique (actuellement Ministre du Plan et du Développement). Outre le représentant du Ministre de tutelle de L’INStaD qui assure la présidence du CA, le Ministre des Finances, les Ministères producteurs de statistiques sectorielles, les utilisateurs de statistiques (dont un représentant des organismes internationaux) et le 21 personnel de L’INStaD sont représentés au CA. Depuis février 2020, le personnel de L’INStaD n’est plus représenté au CA.

Les statuts dotent l’INStaD d’une Direction Administrative et financière et de Cinq (5) Directions Techniques que sont : la Direction des Statistiques et Études Économiques, la Direction des Études Démographiques, la Direction des Statistiques Sociales, la Direction du Traitement de l’Information et des Publications, la Direction de la Coordination Statistique, de la Formation et de la Recherche.

L'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStaD) a pour tâche essentielle de rassembler, dépouiller, analyser et présenter au gouvernement dans les délais convenus, des statistiques sûres, scientifiquement élaborées dont notamment les indicateurs et agrégats macro-économiques d’évolution de l’économie ou de toutes autres activités nationales. Il veille aussi à assurer le traitement ou à aider au traitement des informations statistiques et comptables des organismes publics, parapublics et autres qui lui en font la demande.

## Les ministères sectoriels :

Ces services collectent, centralisent, traitent et diffusent les statistiques sectorielles relevant de leurs compétences (santé, éducation, agriculture et économie). Les SGSI des Ministères sectoriels ne sont pas tous au même niveau d’intégration et de développement. Certaines structures sectorielles s’appuient sur les antennes départementales de leur ministère pour la collecte des informations de base. Pour la majorité d’entre elles, le mode de centralisation des données n’étant pas suffisamment informatisé, il requiert des missions de collecte sur toute l’étendue du territoire national.

Par ailleurs, la Direction Nationale de la Banque Centrale des États de l’Afrique de l’Ouest (BCEAO), autorité monétaire de l’espace UEMOA, est considérée comme membre du SSN car elle élabore et diffuse chaque année les statistiques monétaires (la situation condensée des banques) et la balance des paiements du Bénin.

## Les acteurs privés et universitaires

Ils ont pour rôle de produire les données par le biais des recherches et d’études spécifiques. Ils procèdent également à la formation des statisticiens et des experts en démographie. Par contre les acteurs du secteur privé fournissent des données économiques, commerciales ou d’autres types nécessaires pour compléter les statistiques publiques.

## Collectivités territoriales

Elles fournissent de données locales (état civil, activités économique locales).

## Les partenaires techniques et financiers

Les partenaires techniques et financiers apportent leur appui technique et financier pour la mise en œuvre des activités statistiques (recensements, enquêtes) par exemple le **Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH),** le renforcement des capacités institutionnelles et techniques du SNS. Ils procèdent également à la validation et harmonisation des méthodologies utilisées pour garantir la comparabilité des données au niveau international.

## Société civile et médias

Ils font des plaidoyers pour des politiques basées sur des données fiables et diffusent des informations statistiques auprès du public.

## Décideurs politiques

Ils utilisent des statistiques pour orienter les politiques nationales. Ils appuient de façon institutionnelle et financière les activités du SNS.

# Interaction entre les acteurs du Système National de Statistiques

Les interactions dans le SNS reposent sur une coordination étroite entre les acteurs pour assurer la cohérence et la qualité des données :

## Coordination assurée par l’INStaD

L’INStaD joue un rôle central en harmonisant les méthodes, en validant les données produites par les ministères sectoriels et en veillant à leur conformité avec les normes internationales.

## Échange de données entre ministères et INStaD

Les ministères collectent des données sectorielles et les transmettent à l’INStaD pour intégration et diffusion.

## Partenariat avec les PTF

Les PTF appuient le SNS dans la mise en œuvre de projets spécifiques. Ils collaborent avec les agences internationales (ONU, Banque mondiale, FMI, etc.) pour l'harmonisation des méthodologies statistiques et l’aide à la collecte de données, tels que les recensements de la population et les enquêtes sur les ménages.

## Implication des collectivités territoriales

Les données locales sont collectées par les collectivités territoriales et enrichissent les bases de données nationales.

## Collaboration avec les organismes de recherche

Ces derniers apportent une expertise analytique et méthodologique pour approfondir l’interprétation des données.

## Communication avec la société civile et les médias :

Les médias et la société civile jouent un rôle crucial dans la vulgarisation des données auprès de la population et dans le plaidoyer pour des politiques publiques fondées sur des données probantes.

# Les défis de l’interaction

Il s’agit entre autres :

* + Problèmes de partage de données entre les acteurs publics et privés.
  + Problèmes d’accessibilité, de confidentialité et de sécurité des données.
  + Problèmes d’harmonisation des méthodologies entre différents acteurs.
  + Manque de coordination dans certaines unités sectorielles.
  + Insuffisance des ressources humaines et financières.
  + Faible utilisation des statistiques par certains décideurs politiques.

# Conclusion

Le SNS est une structure essentielle pour le développement économique et social du Bénin. La diversité de ses acteurs et la complémentarité de leurs rôles garantissent une production statistique de qualité. Toutefois, une coordination renforcée entre ces acteurs et un appui financier constant restent cruciaux pour améliorer l’efficacité du système.

# Recommandations

* Augmenter les financements pour les activités statistiques.
* Renforcer les capacités des unités statistiques sectorielles.
* Promouvoir une culture d’utilisation des statistiques dans les décisions publiques et privées.